

	<p>SECTION</p> <p>DEL</p> <p>INDRE ET LOIRE</p>	<p>SECTION F.O.-DGFIP 37 DDFIP INDRE ET LOIRE 94 Boulevard Béranger 37 032 TOURS CEDEX 1 Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26</p>
		<p>Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr Site de la section : http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</p>

COMPTE RENDU CHS-CT du 18 janvier 2018

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du procès verbal de la séance plénière du 07 septembre 2017
- 2/ Déploiement rénové de l'organisation des ressources humaines en environnement Sirhius—pour avis
- 3/ Implantation du CSRH de TOURS au 9ème étage du Champ-Girault pour avis
- 4/ Questions diverses

- 1/ Approbation du procès verbal de la séance plénière du 07 septembre 2017
Vote POUR à l'unanimité

2/ Déploiement rénové de l'organisation des ressources humaines en environnement Sirhius—pour avis

La DGFIP va remplacer ses deux systèmes d'information RH, désormais vieillissants, que sont Agora et Gap/Gat par Sirhius à la fin du mois de mai 2018.

En janvier 2019, seront mis en place de nouveaux acteurs en charge de la RH de la DGFIP :

- les centres de services des ressources humaines (CSRH) ;

Les CSRH constituent un pôle de compétence, au sein de la chaîne RH, au bénéfice des directions relevant de leur périmètre. Ils sont les seuls acteurs RH à traduire dans Sirhius les informations relatives à des changements de situation professionnelle ou personnelle de l'agent ayant un impact en paie (ex : temps partiel, changement de coordonnées bancaires, changement d'affectation...).

Par ailleurs, les CSRH sont chargés du contrôle et de la régularité juridique des opérations de gestion RH.

- un service d'information aux agents (SIA), de compétence nationale. Un nouvel acteur au service des agents, le Service d'Information aux Agents, situé à Melun, offre un nouveau service de renseignements pour les questions RH que les agents de la DGFIP se posent. Il répond aux questions relevant du périmètre de la gestion administrative et de la paie des CSRH.

NB : Les services RH de direction constitueront la gestion en proximité des agents.

Le déploiement des nouveaux services à compétence supra-départementale (centres des services des ressources humaines et service d'information des agents) au 1er janvier 2019 s'accompagnera d'une évolution du périmètre des missions des services RH au sein des directions.

Les centres de service des ressources humaines (CSRH) et le service d'information aux agents (SIA) constitueront des pôles de compétences qui libéreront les services RH de direction d'une partie de leurs tâches actuelles et leur permettront de se concentrer notamment sur l'accompagnement des agents et le suivi des conditions de vie au travail.

À Tours, les agents affectés au CSRH (au nombre de 19 à ce jour pour atteindre 36 le 1er janvier 2019) bénéficieront d'une formation à Tours en avril prochain (13,5 jours) pour une prise de fonction fin mai 2018.

Ils seront sous l'autorité du DDFIP 37.

Le CSRH sera installé au 9ème étage au Champ Girault; les travaux d'installation devraient être finalisés au 31 mars prochain (la première réunion de chantier est prévue le 25 janvier 2018).

Il sera composé de 4 pôles au sein desquels 2 à 4 personnes seront réparties en « marguerite » et l'organisation du travail devrait s'effectuer par portefeuilles (et non par thématiques).

Les principes de conception favorisant les conditions acoustiques seront respectés (on devrait avoir une installation similaire à celle du CPS).

Chaque agent aura deux écrans et (à priori) du mobilier neuf.

La Direction s'est engagée à communiquer pour informer qui fait quoi entre les 3 structures CSRH, SIA et service RH 37.

L'interlocuteur des agents sera le SIA : Les questions devront lui être posées, s'il est compétent, il répondra directement, à défaut, il les répercutera à la structure compétente (CSRH ou RH 37) qui lui fera part de ses réponses et le SIA les fera suivre aux personnes qui les auront posées.

La communication de cette nouvelle organisation se trouve sur ULYSSE, Nausicaa et l'intranet PERSHEE. Le futur dispositif a été présenté aux agents dans le cadre de leur participation aux doubles commandes qui ont, rappelons-le, ont pour objectif, de révéler les problèmes afin qu'ils soient résolus lors du lancement de CSRH.

Vote : CGT et SOLIDAIRES : CONTRE; FO : Abstention.

3/ Implantation du CSRH de TOURS au 9ème étage du Champ-Girault pour avis Cf 2/

Une étude sera réalisée par la CID pour évaluer les besoins du flux internet du CSRH.

Vote : CGT : POUR, FO : ABSTENTION et SOLIDAIRES : CONTRE

4/ Questions diverses :

Travaux du 5 au 16 février sur le site de Loches pour retirer le faux plafond des archives au sous-sol qui contient de l'amiante.

Vos représentants FO DGFIP : MEUNIER Christophe et BREGEGERE Philippe